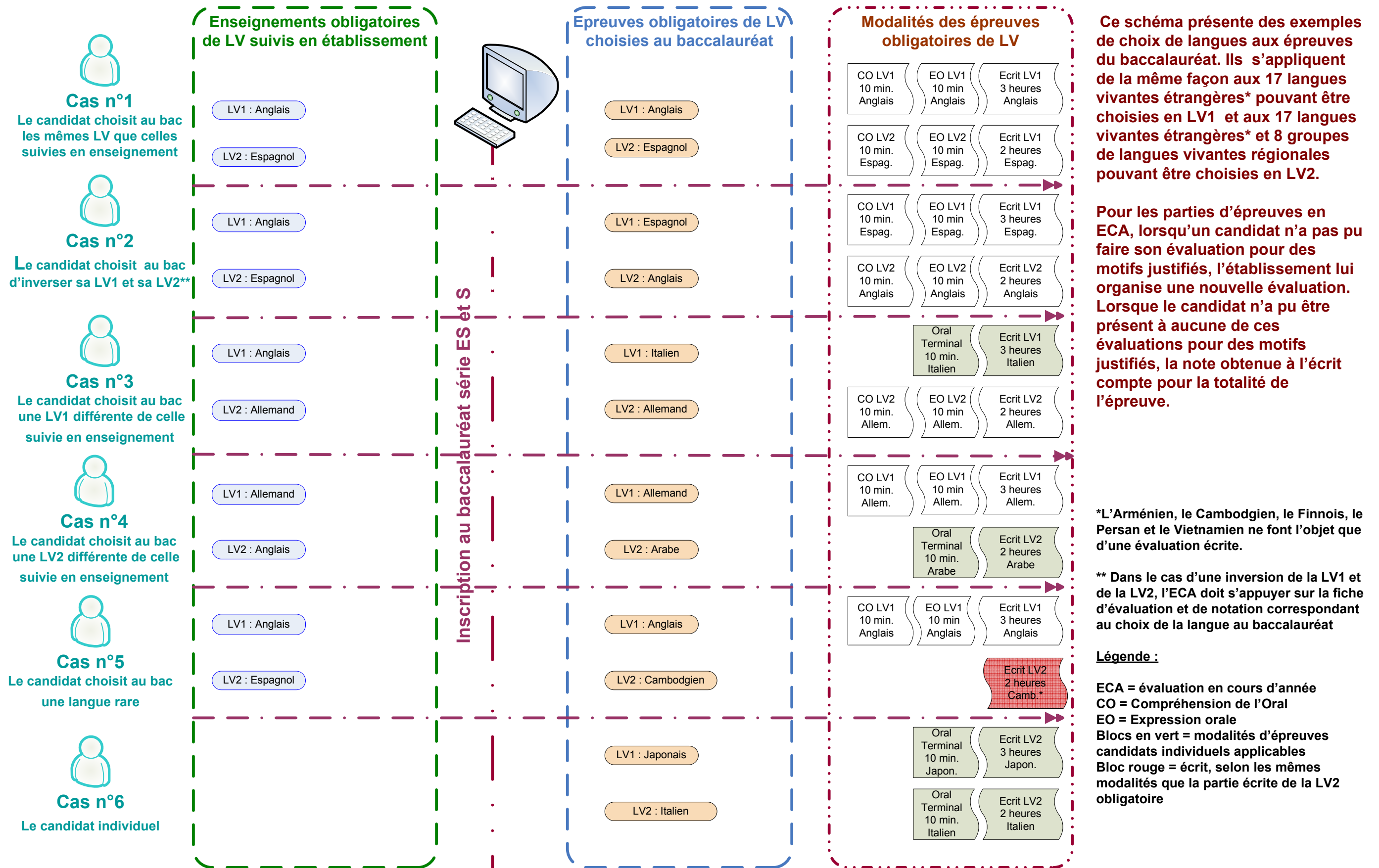


EPREUVES OBLIGATOIRES DE LANGUES VIVANTES EN ES ET EN S A PARTIR DE LA SESSION 2013

CHOIX POSSIBLES DE LANGUES



Ce schéma présente des exemples de choix de langues aux épreuves du baccalauréat. Ils s'appliquent de la même façon aux 17 langues vivantes étrangères* pouvant être choisies en LV1 et aux 17 langues vivantes étrangères* et 8 groupes de langues vivantes régionales pouvant être choisies en LV2.

Pour les parties d'épreuves en ECA, lorsqu'un candidat n'a pas pu faire son évaluation pour des motifs justifiés, l'établissement lui organise une nouvelle évaluation. Lorsque le candidat n'a pu être présent à aucune de ces évaluations pour des motifs justifiés, la note obtenue à l'écrit compte pour la totalité de l'épreuve.

*L'Arménien, le Cambodgien, le Finnois, le Persan et le Vietnamien ne font l'objet que d'une évaluation écrite.

** Dans le cas d'une inversion de la LV1 et de la LV2, l'ECA doit s'appuyer sur la fiche d'évaluation et de notation correspondant au choix de la langue au baccalauréat

Légende :
 ECA = évaluation en cours d'année
 CO = Compréhension de l'Oral
 EO = Expression orale
 Blocs en vert = modalités d'épreuves candidats individuels applicables
 Bloc rouge = écrit, selon les mêmes modalités que la partie écrite de la LV2 obligatoire